

SESSAD RETSEA 93

39, rue du Breuil
93140 BONDY
E-MAIL : sessadretsea93@ipsis.org

Objet : Annonce interne

Bondy, le 21 octobre 2024

L'association IpSIS

Recherche

Pour le SESSAD RETSEA 93 situé à Bondy (93)

1 MÉDECIN PSYCHIATRE (H/F)

Poste en C.D.I. - ETP 0,50 % - CCNT 1966

L'association IpSIS, œuvrant dans le champ du handicap, recrute 1 Médecin Psychiatre au sein de son dispositif innovant de maillage territorial, le SESSAD RETSEA 93, disposant de 99 places accueillant des enfants et adolescents de 0 à 20 ans orientés par la MDPH et leurs familles. Ce dispositif propose un service ciblé sur l'accompagnement des enfants au plus proche de leurs domiciles ainsi que le soutien et l'accompagnement à la parentalité.

Le RETSEA 93 dont le siège sis à Bondy est annexé par plusieurs antennes localisées sur l'ensemble du territoire de la Seine Saint-Denis où sont répartis les professionnels (2 ou 3 par antenne) qui travaillent en mode ambulatoire.

1. MISSIONS

Dans le respect du projet de service, le médecin psychiatre sous l'autorité du Directeur a pour mission de :

- Contribuer à la garantie du suivi de la santé psychique des enfants accueillis par le service
- Participer au suivi des accompagnements (évaluation et diagnostic)
- Apporter un éclairage médical et clinique et assurer l'orientation des enfants vers les services de soins
- Contribuer activement au fonctionnement de l'équipe interdisciplinaire
- Assurer l'interface avec le réseau de soins

2. COMPÉTENCES

- Diplôme Médecin spécialiste qualifié en psychiatrie
- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire.

3. APTITUDES

- Expérience confirmée de cadre au sein du secteur médico-social et/ou social
- La connaissance du public accueilli serait fortement appréciée ;
- La connaissance du territoire serait un plus ;
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Permis de conduire B obligatoire en raison des déplacements sur les lieux de vie des enfants.

Envoyer un CV et une lettre de motivation à Monsieur Florian FROTEY le Directeur par courriel : florian.frotey@ipsis.org

Prise de fonction : dès que possible

Rémunération : selon la CCNT du 15 mars 1966 / ancienneté (médecins spécialistes)